



D.2019.04.10.2.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

2 – RESEAU STRUCTURANT**2.6 – Stratégie 2025 des pôles d'échanges multimodaux intégrant un parc-relais**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

1) Les pôles d'échanges et parcs-relais dans le Projet Mobilités 2020.2025.2030

Les Parcs Relais (P+R) constituent un élément essentiel de la Stratégie Mobilités 2020.2025.2030. Ils favorisent l'intermodalité et constituent ainsi un levier permettant d'augmenter l'utilisation des transports en commun. S'inscrivant au sein des territoires, ils constituent également un enjeu en matière d'urbanisme et de gestion du stationnement.

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030, notamment au travers de ses fiches actions 34 « Accentuer le report modal en amont de la congestion » et 18 « Améliorer la multimodalité dans les pôles d'échanges », précise le contour de la feuille de route pour les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) et P+R à ces trois horizons. Il s'agit principalement de favoriser le report modal vers les transports en commun, et d'organiser avec les partenaires le rabattement vers les gares et les stations de transport en commun.

La fiche action 34 du Projet Mobilités est à ce jour en cours de mise en œuvre et vise à l'horizon 2020 à améliorer la gestion des P+R, agrandir des P+R existants et/ou en créer des nouveaux (gérés par Tisséo) et aménager des poches de stationnement relais, en accès libre en lien avec le réseau Linéo.

A l'horizon 2025, il est prévu d'accompagner le développement du réseau structurant (TAE, extension Linéo) par la création ou l'agrandissement de P+R (cf. fiches-action 1 et 7 du projet Mobilités), notamment sur les secteurs de Colomiers, Labège, La Vache ...

2) Le Schéma Directeur Parc-Relais Horizon 2020

Par délibération D.2016.10.19.3.2 du 19 octobre 2016, le Comité syndical du SMTC a approuvé le schéma directeur « P+R horizon 2020 » ayant pour objectif d'offrir plus de stationnement de rabattement aux voyageurs. Trois axes d'évolution des P+R ont été retenus pour une mise en œuvre d'ici fin 2020. Un état d'avancement a été présenté au bureau du 23 Janvier 2019 sur chacun des axes avec en synthèse :

AXE 1 : Améliorer la gestion des P+R (+ 1200 places)

- 1200 places libérées grâce à la suppression des véhicules ventouses depuis 2017 ;
- Renouvellement du système de contrôle d'accès aux P+R, permettant une gestion nouvelle et un niveau de service augmenté sur les P+R contrôlés à l'horizon début 2020 ;

AXE 2 : Renforcer la capacité des P+R (+ 1880 places)

- Un renfort de capacité de rabattement sur le réseau lourd : + 1150 places (Borderouge +250 places, Basso Cambo +400 places, Oncopole 500 places) ;
- Le développement en amont des zones les plus denses et au contact du réseau structurant Linéo, en partenariat avec les territoires, de parkings de proximité ouverts à tous types de stationnement : +730 places (Salvador Dali, L'Union, Monestié Plaisance-du-Touch) ;

AXE 3 : Décliner la stratégie Mobilités dans les P+R

- Développement de 4 aires d'embarquement covoiturage et stationnement minute (Ramonville, Borderouge, Basso Cambo, Oncopole);
- Réalisation de 4 parcs à vélos à accès réglementé (UPS, Borderouge, Basso Cambo, Oncopole).
- Lancement d'un appel à initiatives privées pour des infrastructures de recharge de véhicules électriques dans les P+R des 4 terminus (Borderouge, Basso Cambo, Ramonville, Balma-Gramont).

Le Schéma Directeur aura ainsi **permis d'ici fin 2020 de proposer plus de 3 000 places supplémentaires de stationnement**, d'une part en améliorant la gestion des P+R, et d'autre part en augmentant leur capacité.

3) La stratégie 2025 des pôles d'échanges multimodaux intégrant un parc-relais

Les enjeux de la stratégie PEM-P+R sur la période 2020-2025

Les enjeux retenus sont :

- Capter les usagers de la voiture en amont des zones congestionnées afin **d'accentuer le report modal** (enjeux métropolitains d'accessibilité, qualité de l'air et de santé) ;
- Dynamiser les lieux d'intermodalité et **améliorer la multimodalité** au cœur du réseau de transport public en articulant les offres de transports urbain, interurbains, modes actifs et alternatifs à la voiture ;
- Accompagner la mutation des PEM et P+R en **centralités métropolitaines** proposant une meilleure mixité fonctionnelle et intégration urbaine ;
- Faire évoluer les pratiques de rabattement en accompagnement d'une **approche économique, urbaine et territoriale**.

La construction de la stratégie PEM-P+R 2025

La stratégie PEM-P+R 2025 est une déclinaison du Projet Mobilités 2020.2025.2030 intégrant toutes les stratégies mobilités qui impactent les PEM et les projets en cours, en particulier :

- Le projet TAE, le projet CLB et le projet TESO ;
- La structuration du réseau de bus (Linéo, Lignes Express, lignes emplois,...) ;
- Le projet mobilités centre-ville ;
- L'évolution des sites inclus dans l'Appel à Projets « Dessine-moi Toulouse » ;
- La feuille de route « écomobilité » et « services vélos » ;
- Le projet de schéma directeur des aménagements cyclables d'agglomération ;
- La feuille de route « Parcours client Tisséo » (Information voyageur, services, gamme tarifaire ...).

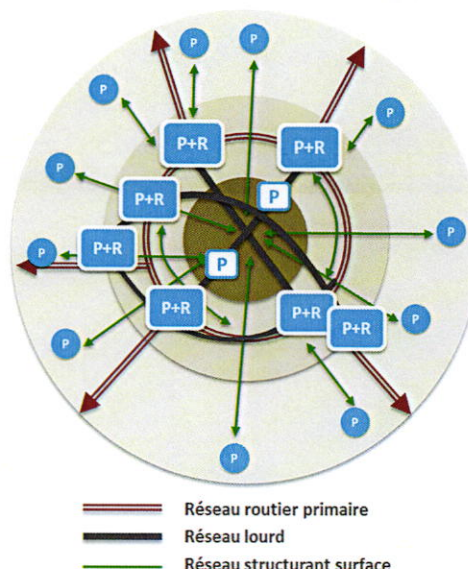
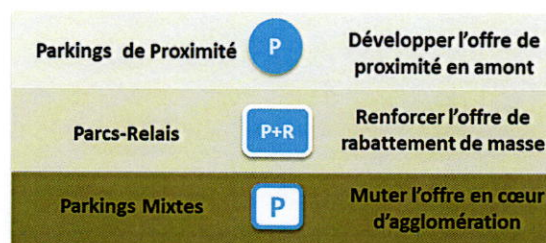
Par ailleurs, la stratégie 2025 tient compte des orientations stratégiques d'aménagement des territoires en particulier :

- Le SCoT de la grande agglomération toulousaine qui recommande une « ville intense » dans les zones d'influence du métro, tramway, gare et autre transports en commun performants ;
- L'ensemble des PLU dont le PLUi-H de Toulouse Métropole ;
- Le Manifeste du projet urbain toulousain et sa déclinaison qui propose de faire évoluer certains PEM majeurs en lieux de vie et de marquer les centralités métropolitaines dans lesquelles ils s'inscrivent.

Hiérarchisation de l'offre selon trois périmètres stratégiques

La stratégie PEM-P+R 2025 qui accompagne le développement du réseau structurant de transport en commun, s'appuie sur une hiérarchisation selon trois périmètres:

- Développer, en partenariat avec les territoires, des **Parkings de Proximité** de petites capacités (50 à 200 places), permettant un rabattement en amont des zones les plus denses et au contact du réseau structurant de surface. Non équipés de contrôle d'accès, ils permettent également du stationnement local ;
- Conforter un rabattement de masse au contact du réseau routier primaire, par l'intermédiaire de **Parcs-Relais** Tisséo à accès contrôlé de grandes capacités (300 à 1000 places) ;
- Accompagner la mutation progressive des usages par l'intermédiaire de **Parkings Mixtes** en cœur d'agglomération, au rythme du développement urbain et de la politique de stationnement. Ces parkings mixtes peuvent répondre à la fois à du rabattement (compétence Tisséo) et à une fonction de stationnement local.



Les axes de développement à l'Horizon 2025

La stratégie 2025 des pôles d'échanges intégrant un parc relais repose sur trois axes :

AXE 1/ Renforcer et valoriser les PEM-P+R existants :

Renforcer les fonctions d'intermodalités au sein des PEM-P+R en accompagnement de la mutation urbaine en cours ou à venir :

- **Borderouge** : agrandissement de la gare bus et poursuite de l'extension de la capacité du parc-relais de +200 places, le portant ainsi à 1 600 places (1150 places existantes en 2018 + 250 créées en 2019 + 200 à réaliser à l'horizon 2025) ;
- **Argoulets, Balma-Gramont, Jolimont** : évolution des sites possibles en lien avec les projets qui seront réalisés dans le cadre de l'appel à projets « Dessine-moi Toulouse » ;
- **Arènes** : accompagnement dans la démarche de projet urbain en recherchant une augmentation de la capacité de la gare bus et la mutation du P+R en parking mixte ;
- **Ramonville** : étude d'une réorganisation du P+R en partenariat avec le territoire ;
- Etudier le développement de la production solaire d'énergie sur certains P+R n'ayant pas de projet d'évolution à moyen terme (Oncopole, parking-silo de Balma-Gramont et Argoulets, Aéroconstellation), en lien avec la démarche de « schéma directeur énergies » menée par Toulouse Métropole.

Une meilleure intermodalité, qualité urbaine et de services, et une prise en compte du développement durable.

AXE 2/ Développer l'offre de rabattement sur la 3^{ème} ligne de métro :

Organiser l'intermodalité au sein des 4 PEM-P+R majeurs de la 3^{ème} ligne de métro, possédant chacun une gare bus, une aire d'embarquement covoiturage, du stationnement vélos à accès réglementé et une offre de rabattement de masse pour les automobilistes :

- **Colomiers Gare** : ouvrage de 1000 places en lieu et place du parking de la gare existant (230 places actuellement) ;
- **Sept Deniers** : parking au sol de 300 places à créer ;
- **La Vache** : ouvrage de 500 places en lieu et place du parc-relais Tisséo (430 places actuellement);
- **Labège La Cadène** : ouvrage de 1000 places à créer.

Sur les 4 PEM-P+R majeurs, une intermodalité développée, 2 800 places en P+R, 320 places de stationnement vélos à accès réglementé.

AXE 3/ Diversifier en partenariat l'offre de rabattement et de services,

- Intégrer de nouveaux « **Parkings de Proximité** » en lien avec les territoires et le développement du réseau structurant ;
 - Principe de la constitution de réserve foncière et de préservation des conditions d'accessibilité à assurer par les territoires dans le cadre de leur projet de développement ;
 - Principe d'une participation de Tisséo Collectivités sur l'aménagement et le foncier, modalités de gestion à préciser.
- Accompagner le développement de **l'écomobilité et des nouvelles mobilités partagées** de rabattement dans les PEM (parc à vélos, covoiturage, micro-mobilité, électromobilité,...) :
 - Poursuivre les actions en faveur des nouvelles mobilités, des parcs à vélos, des aires d'embarquement covoiturage ;
 - Donner suite et élargir l'appel à initiatives privés lancé en 2019 pour les bornes de recharges de véhicules électriques dans certains P+R ;
 - Définir les modalités d'intégration de l'autopartage à proximité ou au sein des PEM de l'agglomération
 - Permettre l'identification de places «covoiturage» dans les parkings Tisséo non équipés de contrôle d'accès.
- Développer de **nouveaux services** en exploitant le potentiel fonctionnel du nouveau système de gestion des P+R (ex : réservation en ligne,...), et en développant des partenariats (centres commerciaux ou autres acteurs, ...).

Une mutualisation des capacités existantes et création d'alternatives de rabattement en amont de la zone la plus dense, une meilleure intermodalité et qualité de services.

Au-delà de ces 3 axes de développement, la poursuite de la stratégie d'amélioration de la gestion des P+R et plus largement des PEM passera par le développement de services digitaux en lien avec la démarche Mobilité Intégrée ainsi que la définition des modalités de gestion des parcs-relais et en particulier des parkings mixtes.

Calendrier prévisionnel et cadrage financier sur la période 2020-2025

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Stratégie PEM-P+R 2025		✓ Validation stratégie		✓ Validation schéma directeur opérationnel				
Axe 1 <u>Renforcer et valoriser les PEM existants</u>	BOR : Gare bus + silo P+R BOR : Valorisation Dessine-Moi Toulouse	Faisabilité Lauréat ✓ Pré-contractualisation	Etudes préliminaires	✓ Délégation programme		▲ Début des travaux	⚡	→ ?
	ARG Dessine-moi Toulouse	✓ Lauréat Pré-contractualisation						→ ?
	JOL Dessine-moi Toulouse	✓ Lauréat Pré-contractualisation						→ ?
	Arènes	✓ Lauréat Pré-contractualisation						→ ?
	Ramonville	Opportunité		Démarche projet urbain Toulouse Métropole				→
Axe 2 <u>Développer l'offre de rabattement sur TAE/TESO</u>	TAE Colomiers Gare	Enquête publique Etudes préliminaires	✓ Définition programmes			Planning TAE		→ ⚡
	TAE Sept Deniers	Enquête publique Etudes préliminaires	✓ Définition programmes			Planning TAE		→ ⚡
	TAE La Vache	Enquête publique Etudes préliminaires	✓ Définition programmes			Planning TAE		→ ⚡
	TAE Labège La Cadène	Enquête publique Etudes préliminaires	✓ Définition programmes			Planning TAE		→ ⚡
	TAE Labège La Cadène	Enquête publique Etudes préliminaires	✓ Définition programmes			Planning TAE		→ ⚡
Axe 3 <u>Diversifier en partenariat l'offre et les services</u>	Parking proximité accompagnant le réseau structurant (à définir)			Déploiement du réseau structurant	⚡	⚡	⚡	→ ⚡
	Bornes de recharge élec.	AAPC ✓	Choix	Recherche contractualisation			AAPC ✓	Choix
	Services digitaux et modalité des parkings mixtes		Phase 1 : sites existants	✓			Phase 2 : sites 3 ^{ème} ligne TAE	Recherche contractualisation

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, 84 millions d'euros H.T. sont inscrits à la Programmation Pluriannuelle des Investissements de Tisséo Collectivités, sur les bases suivantes :

- Axe 1 et Axe 3 - Pôle d'échanges intégrant un parc relais hors TAE : 16 M€ H.T.; sachant par ailleurs que les budgets des Parkings de Proximité seront précisés dans le cadre des différents projets du réseau structurant.
- Axe 2 - Toulouse Aerospace Express, en lien avec les partenaires (CD31, Région, EPCI, communes) :
 - 3 Silos P+R (ouvrage de stationnement uniquement) : 50 M€ H.T. (délibération du 13 décembre 2017) ;
 - Pôles d'Echanges Multimodaux aux stations et P+R de surface (inclus dans le mandat TAE de Tisséo Ingénierie) : 18 M€ H.T. dont 1 M€ H.T. d'études ;

De même, l'opération TESO dispose d'un financement spécifique.

Des démarches d'études préliminaires sont à lancer par site pour construire chaque programme d'opération, en intégrant :

- Les orientations et ambition urbaine, en partenariat avec l'écosystème territorial ;
- Les fonctions d'intermodalités en associant les autorités organisatrices de mobilités ;
- Une stratégie opérationnelle, foncière et juridico-financière de valorisation des sites.

Suite à l'approbation de ces axes stratégiques, un schéma directeur opérationnel 2025 est visé avant la fin 2020 et sera décliné en programmes d'opérations pour une mise en œuvre entre 2020 et 2025.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190411-20190410-2-6D-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

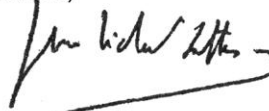
ARTICLE 1 : APPROUVE la stratégie 2025 des pôles d'échanges multimodaux intégrant un parc-relais.

ARTICLE 2 : AUTORISE les services du SMTC à réaliser toutes les études nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie PEM-P+R 2025.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES